

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-unième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 25 octobre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 15 novembre 2004

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 25 octobre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LATULIPPE, Mélanie Étudiante - Baccalauréat en Sciences infirmières	X	
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Baccalauréat en génie informatique	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique		X
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène	X	

Membre socio-économique

WHYTE, Francis R.
Recteur

X

INVITÉS :

BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	
CÔTÉ, Gilles Vérificateur externe	X	(Point 4)
PELLETIER, André-Jean Doyen de la gestion académique	X	(Point 12.1)
PRÉSEULT, Paul Directeur Service des finances	X	
WAGNER, Robert Directeur Service des ressources humaines	X	(Point 12.1)

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
--	---	--

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline Secrétaire général	X	
--	---	--

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion :

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions des deux cent cinquante-cinquième et deux cent cinquante-sixième réunions du Comité exécutif

4.- Approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2003-2004

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Rencontres régionales - Sous-financement de l'UQO

5.2 Comité de sélection pour la désignation du recteur de l'UQO

6.- Affaires générales :

6.1 Adoption de la Politique linguistique provisoire de l'Université du Québec en Outaouais

7.- Affaires académiques :

7.1 Adoption de la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2005-2006

7.2 Adoption des critères d'embauche des professeurs pour l'année 2005-2006

7.3 Adoption de la politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et perfectionnement de courte durée pour l'année 2005-2006

7.4 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) par les personnes chargées de cours

8.- Affaires administratives et financières :

- 8.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2004-2005
- 8.1 a) Lettre au ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid
- 8.2 Adoption du plan des effectifs révisé pour l'année 2004-2005
- 8.3 Adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2004-2005
- 8.4 Détermination du nombre de postes de professeure et professeur pour l'année 2005-2006
- 8.5 Octroi de contrat pour la construction du stationnement (142 cases) dans le cadre du projet de construction du CRTL

9.- Nominations :

- 9.1 Nomination des membres du Comité de santé, sécurité et prévention

10.- Période d'information et questions ;

11.- Dépôt de document :

- 11.1 Décret du gouvernement du Québec concernant la nomination de madame Pierrette Gaudreau et monsieur Robert Dupré au CA
- 11.2 Proposition de plan et de priorités de réinvestissement universitaire de la Crépuq
- 11.3 Chantiers de la Commission de planification de l'Université du Québec
- 11.4 Évolution de la taille moyenne des groupes (A-2002-A-2004)

12.- Relations de travail :

- 12.1 Pourparlers avec le Syndicat des chargées et chargés de cours (échelle salariale)

13.- Prochaine assemblée

14.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion :

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions des deux cent cinquante-cinquième et deux cent cinquante-sixième réunions du Comité exécutif

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent cinquante-cinquième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent cinquante-sixième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2003-2004

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources dépose aux membres du Conseil d'administration les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2003-2004. Cette dernière invite monsieur Gilles Côté de la firme Lévesque Marchand, comptables agréés, à en faire la présentation.

Le vérificateur externe affirme que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Université du Québec en Outaouais au 31 mai 2004 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de la situation financière du fonds des immobilisations pour l'exercice terminé à cette date.

Les états financiers 2003-2004 de l'Université démontrent un excédent des produits par rapport aux charges de 17 383 \$ et un déficit accumulé de l'ordre de 6 556 133 \$ au 31 mai 2004.

Monsieur Côté remercie les membres du Comité de vérification, présidé par monsieur Michel Parent, auprès duquel lesdits états financiers ont été déposés et agréés.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources remercie ensuite monsieur Côté qui se retire de la réunion.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Robert Dupré, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4047 concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2003-2004, laquelle est jointe en appendice.

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Rencontres régionales - Sous-financement de l'UQO

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que certains organismes de la région ont été rencontrés, dont la ville de Gatineau, la Corporation de développement économique de l'Outaouais, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et l'Agence de santé de l'Outaouais.

Ces organismes se sont engagés à appuyer officiellement l'Université du Québec en Outaouais dans ses démarches auprès des instances gouvernementales en vue de faire redresser son financement et de permettre à l'Université de se développer en fonction des besoins de la population qu'elle dessert et d'obtenir la construction d'un campus unifié sur le site Alexandre-Taché.

La Direction de l'Université rencontrera le caucus des députés de l'Outaouais le 15 novembre prochain et a requis une rencontre avec le ministre Reid, laquelle devrait avoir lieu également en novembre.

Le recteur dépose le rapport intérimaire du Comité ad hoc, créé par l'Assemblée des gouverneurs, chargé de se pencher sur la situation financière de l'UQO dans le but d'appuyer sa démarche entreprise pour obtenir un redressement de sa base financière et l'assister dans la préparation d'un plan d'équilibre financier, tel que requis par le MEQ.

Le Comité était composé des personnes suivantes : monsieur Jacques A. Plamondon, v.-p. de l'UQ et président du Comité ad hoc, messieurs Jean-Pierre Clermont et Gilles Laroche, membres de l'Assemblée des gouverneurs, ainsi que de monsieur Serge Labine et Michel Parent, membres du CA de l'UQO, et de madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources de l'UQO.

Ledit rapport a été déposé à l'Assemblée des gouverneurs du 29 septembre 2004 au cours de laquelle il a été résolu :

- I- D'appuyer de façon rigoureuse l'Université du Québec en Outaouais dans ses démarches pour obtenir satisfaction à ces demandes, étant entendu que le président du Comité ad hoc et vice-président à l'administration de l'Université du Québec pourra au besoin accompagner les représentants de l'Université du Québec en Outaouais dans leurs démarches ;
- II- De retenir les orientations budgétaires exposées au Rapport du 24 septembre 2004 du Comité ad hoc sur le financement de l'Université du Québec en Outaouais présenté à l'Assemblée des gouverneurs ;
- III- D'accepter que le projet de budget en cours d'élaboration soit inscrit au titre d'une première année de redressement budgétaire, tel qu'en a convenu le ministère de l'Éducation dans la lettre signée par monsieur Louis Gendreau le 29 juin 2004 ;
- IV- D'accepter d'appuyer la revendication légitime de l'Université du Québec en Outaouais eu égard à sa réclamation de 928 700 \$, étant entendu que cette somme sera affectée à la résorption du déficit anticipé dans un projet de budget qui sera conforme aux hypothèses du Rapport du 24 septembre 2004 du Comité ad hoc sur le financement de l'Université du Québec en Outaouais présenté à l'Assemblée des gouverneurs ;
- V- D'accorder un appui aux démarches à venir de l'Université du Québec en Outaouais afin de résoudre la difficulté d'assurer en Outaouais l'encadrement des stages en sciences infirmières et en travail social ;
- VI- D'accepter de prolonger le mandat du Comité ad hoc pour accompagner les autres étapes que l'Université du Québec en Outaouais doit franchir pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, étant entendu que l'adoption du budget de fonctionnement 2004-2005 de l'Université du Québec en Outaouais et de l'inventaire des postes autorisés et comblés correspondant sera soumis à l'Assemblée des gouverneurs du 3 novembre prochain.

5.2 Comité de sélection pour la désignation du recteur de l'UQO

Le président du Conseil d'administration rappelle qu'il est important que les membres du CA assistent à la rencontre avec le Comité de sélection pour le poste de recteur de l'UQO qui aura lieu demain, soit le 26 octobre à 12 h 15. Le Comité rencontrera également la Commission des études à 11 h.

Le Comité requiert l'avis du Conseil d'administration sur sa recommandation quant à la candidature qu'il a retenue

audit poste. La recommandation finale du Comité sera déposée à l'Assemblée de gouverneurs le 3 novembre.

6.- Affaires générales :

6.1 Adoption de la Politique linguistique provisoire de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur informe les membres que l'article 10 de la Loi modifiant la Charte de la langue française (2002, chapitre 28) prévoit que cette charte est modifiée par l'addition, après l'article 88, du chapitre VIII.1. « Les politiques des établissements d'enseignement collégial et universitaire relativement à l'emploi et à la qualité de la langue française ».

Ce nouveau chapitre fait état :

- De l'obligation pour tout établissement d'enseignement universitaire visé par les paragraphes 1 à 11 de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1) de se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française, et ce, dans les deux (2) ans suivant la date d'entrée en vigueur du présent article (Article 88.1).
- Des éléments dont doit traiter cette politique (Article 88.2), à savoir :
 - de la langue d'enseignement, y compris celle des manuels et autres instruments didactiques, et de celle des instruments d'évaluation des apprentissages ;
 - de la langue de communication de l'administration de l'établissement, c'est-à-dire celle qu'elle emploie dans ses textes et documents officiels ainsi que dans toute autre communication ;
 - de la qualité du français et de la maîtrise de celui-ci par les élèves, par le personnel enseignant, particulièrement lors du recrutement, et par les autres membres du personnel ;
 - de la mise en oeuvre et du suivi de cette politique ;
- de l'obligation de transmettre au ministre de l'Éducation ladite politique dès qu'elle est arrêtée de même que toute modification qui y est apportée et, sur demande, un rapport faisant état de l'application de ladite politique (Article 88.3).

Ces articles 88.1, 88.2 et 88.3 sont entrés en vigueur le 1er octobre 2002 et obligent les établissements

d'enseignement collégial et universitaire de se doter d'une politique linguistique avant le 1er octobre 2004.

Le 12 décembre 2001, par sa résolution 2001-16-AG-R-183, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec adoptait un énoncé de principes directeurs en matière de politique linguistique.

Le recteur ajoute que c'est en tenant compte de cet énoncé que la Direction a élaboré un projet de politique linguistique provisoire.

En effet, plusieurs universités (TELUQ, ENAP, INRS-IAF, UQTR, UQAC) s'en sont tenues à adopter, à titre de Politique linguistique, lesdits principes directeurs proposés par l'Assemblée des Gouverneurs, tout en confiant la responsabilité à un comité permanent institutionnel de veiller à l'application de ladite politique. Par contre, certaines universités se sont dotées d'une politique plus élaborée à certains égards.

À ce jour, l'UQAT, l'UQO, la Polytechnique, l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke n'ont pas encore adopté leur politique linguistique.

Le recteur mentionne que le Comité permanent d'application de cette politique sera formé sous peu, mais qu'un groupe de travail restreint sera mis sur pied afin de lui proposer une version enrichie de la Politique linguistique provisoire déposée pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Mélanie Latulippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4048 concernant la Politique linguistique provisoire de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires académiques :

7.1 Adoption de la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2005-2006

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément aux clauses 8,01 et 8,02 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a consulté, au nom de la Commission des études, les départements sur la reconduction en 2005-2006 de la « Politique générale de répartition des postes de professeur » adoptée par le Conseil d'administration pour l'année 2004-2005.

Comme suite à cette consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente aux membres du Conseil d'administration les avis des départements, la

recommandation de la Commission des études du 21 octobre 2004 ainsi qu'un projet de résolution.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4049 concernant la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

7.2 Adoption des critères d'embauche des professeurs pour l'année 2005-2006

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la clause 9,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a consulté, au nom de la Commission des études, les assemblées départementales sur la reconduction en 2005-2006 des « Critères d'embauche des professeurs » adoptés par le Conseil d'administration pour l'année 2004-2005.

Comme suite à cette consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente aux membres du Conseil d'administration les avis des assemblées départementales, la recommandation de la Commission des études du 21 octobre 2004 ainsi qu'un projet de résolution.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4050 concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

7.3 Adoption de la politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et perfectionnement de courte durée pour l'année 2005-2006

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la clause 14,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a consulté, au nom de la Commission des études, les assemblées départementales sur la reconduction en 2005-2006 des « Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée » adoptées par le Conseil d'administration pour l'année 2004-2005.

Comme suite à cette consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente aux membres du Conseil d'administration les avis des assemblées

départementales, la recommandation de la Commission des études du 21 octobre 2004 ainsi qu'un projet de résolution. Ce dernier souligne qu'une précision a été ajoutée au texte afin de rendre explicite le fait que les ressources financières allouées à ce programme soutiennent des activités se déroulant dans l'année visée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4051 concernant la politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

7.4 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) par les personnes chargées de cours

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que, pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que, les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter de nouvelles à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement, des cours dont les départements assument la responsabilité, a été présentée à la Commission des études du 16 septembre 2004, laquelle a formulé une recommandation d'adoption au Conseil d'administration tout en demandant que certains ajustements soient apportés aux projets d'EQE présentés par certains départements. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'est assuré de ces suivis.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à adopter les exigences de qualification pour l'enseignement pour les départements suivants, lesquelles entreront en vigueur au trimestre d'hiver 2005 :

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4052 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département de psychoéducation et de psychologie**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4053 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département des sciences comptables**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4054 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département de travail social et des sciences sociales**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4055 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département de relations industrielles**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4056 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département des sciences administratives**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4057 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département des sciences de l'éducation**, laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Robert Dupré quitte la réunion et monsieur Jean-Pierre Giroux se joint aux membres pour la suite de la réunion.

8.- Affaires administratives et financières :

8.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2004-2005

Le recteur et président du Comité du budget dépose au Conseil d'administration le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2004-2005 et en recommande son adoption. Le Comité exécutif du 18 octobre (257-CX-1123) a d'ailleurs demandé au recteur de déposer au Conseil d'administration ledit budget pour adoption.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources présente les modifications effectuées au budget initialement déposé en juin dernier afin de le déposer pour adoption à l'Assemblée des gouverneurs du 3 novembre 2004.

Le budget déposé en juin dernier prévoyait une insuffisance des produits sur les charges de l'ordre de 2 288 200 \$. Le projet diminue ce manque à gagner à 1 484 927 \$. La Direction de l'Université a conclu qu'elle ne pouvait pas inscrire au budget des montants qui ne sont pas récurrents, ce qui contribuerait à diminuer d'autant plus l'argumentation de l'UQO quant à son sous-financement.

Le recteur ajoute que sa recommandation à l'effet d'adopter le budget déposé, ne va pas à l'encontre de la position du Conseil d'administration du 15 juin 2004 (277-CA-4009), lequel demandait de surseoir à l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2004-2005, mais qu'il s'agit là d'une stratégie politique qui réussira certainement à sensibiliser le Gouvernement et l'Université du Québec à notre cause, laquelle n'a pas eu beaucoup d'appui ces dix dernières années.

	<u>Juin 2004</u>	<u>Révisé Octobre 2004</u>	<u>Écart</u>
Produits	44 010 000 \$	44 853 273 \$	843 273 \$
Charges	<u>46 298 200 \$</u>	<u>46 338 200 \$</u>	<u>40 000 \$</u>
Insuffisance des produits	<u>(2 288 200 \$)</u>	<u>(1 484 927 \$)</u>	<u>803 273 \$)</u>

Les paramètres budgétaires modifiés depuis juin 2004 sont les suivants :

Modification de la pondération pour le calcul de la subvention liée à la clientèle étudiante

Modification de la pondération pour le calcul de la subvention en enseignement (EETP) à 1,61 versus 1,56 utilisé lors de la préparation du budget de juin 2004. Cette information a été fournie par le siège social après le dépôt du budget de juin 2004. L'effet combiné de l'augmentation prévue de la clientèle de 6 % pour la présente année à la

nouvelle pondération utilisée pour le calcul de la subvention liée aux clientèles étudiantes fait en sorte d'augmenter les produits de l'ordre de 843 283 \$.

Augmentation du nombre d'activités

La croissance des effectifs étudiants pour 2004-2005 est estimée à 6 % et ne générera aucune augmentation des activités d'enseignement à être dispensées contrairement à la prévision originale de juin 2004 qui prévoyait une augmentation de budget de l'ordre de 260 000 \$ pour ces activités. Des travaux ont été entrepris afin de rationaliser l'ordre de cours. Ainsi, on vise à absorber l'ensemble de l'augmentation d'effectif étudiant de 2004-2005 prévu à l'intérieur du volume d'activités versé à l'horaire en 2003-2004.

Ajustement pour sous-budgétisation des salaires

Après analyse de la masse salariale, la sous-budgétisation reliée à la masse salariale est réduite de 1 M\$ à 0,7 M\$. On prévoit l'équivalent de 6 postes de professeur qui seront vacants pour la présente année financière pour un montant estimé à 540 000 \$. Le solde de la sous-budgétisation, soit 160 000 \$ proviendra des postes vacants, des employés en congé de maladie et du personnel administratif.

Ajustement du MEQ pour l'âge des bâtiments

Aucun montant n'est prévu au budget concernant la réclamation de 928 700 \$ au MEQ pour corriger les effets d'une règle qui donnait un âge « 0 » à nos bâtiments et nous privait des subventions versées au titre de rénovation et réaménagement des édifices. Suite aux interventions politiques, la règle a été révisée en 2004 et l'on reconnaît désormais un âge de 11,85 années ce qui rend l'UQO admissible aux subventions. La réclamation est basée sur l'application aux années antérieures de la règle en vigueur aujourd'hui afin de recouvrer ce montant non récurrent de 928 700 \$.

Après délibérations, sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4058 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année financière 2004-2005 (version octobre 2004), laquelle est jointe en appendice.

8.1 a) Lettre au ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources souhaite que les membres du Conseil d'administration, suite à l'adoption du budget de fonctionnement 2004-2005 avec une insuffisance des produits sur les charges de 1 484 927 \$, présentent au ministre de l'Éducation des éléments afin que le MEQ consente à l'UQO une mise à niveau de son financement.

À cet effet, le président du Conseil d'administration est mandaté pour transmettre une lettre au ministre de l'Éducation lui demandant officiellement de corriger le sous-financement chronique et historique de l'Université du Québec en Outaouais.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4059 concernant une correspondance à faire parvenir au ministre de l'Éducation relativement au sous-financement de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

8.2 Adoption du plan des effectifs révisé pour l'année 2004-2005

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres qu'à sa réunion du 27 septembre 2004, le Conseil d'administration a adopté la modification de l'appellation de certaines unités et qu'il y a donc lieu de modifier le nom de ces unités au plan des effectifs.

Modification d'un poste technique en un poste de professionnel :

Le Conseil d'administration, à sa réunion du 15 juin 2004, adoptait le plan des effectifs pour l'année financière 2004-2005. Au Service des finances, un poste de technicien affecté aux projets de recherche avait été créé pour mieux supporter les activités de recherche. Cette addition permettait de rapatrier certaines tâches de nature comptable du Décanat de la recherche et le Service des ressources humaines se voyait rattacher les fonctions de préparation de la paie.

Après analyse des principales fonctions rattachées au Service des finances, la direction du Service des finances est venue à la conclusion qu'il existe des lacunes importantes au processus de préparation et suivi budgétaire. À titre d'exemple, les dossiers de préparation budgétaire ne sont peu ou pas documentés affectant par le fait même le processus de suivi budgétaire qui est pratiquement inexistant.

Pour pallier ces lacunes, la Direction propose de modifier le poste technique actuellement autorisé en un poste de professionnel. En plus de supporter le Décanat de la recherche pour l'aspect financier des projets de recherche, le titulaire du poste aurait la responsabilité de

mettre sur pied un système de contrôle budgétaire adéquat. Le titulaire de ce poste se verrait aussi attribuer le suivi des contrats de service conclus entre l'Université et les différents organismes (ex. SAPS, stationnement, café-bar, etc.).

Rattachement de la fonction approvisionnement au Service des finances

Suite à une revue de l'organisation des services du vice-rectorat à l'administration et aux ressources, la Direction a jugé approprié que la fonction approvisionnement soit rattachée au Service des finances. Ceci aura pour effet de rapprocher physiquement des personnes qui doivent collaborer sur une base constante et favoriser une synergie entre les deux fonctions. Au niveau du plan des effectifs, cela implique de déplacer trois (3) postes autorisés et leur titulaire du Service des terrains et bâtiments vers le Service des finances.

Ces postes sont :

Poste bureau	Magasinier
Poste technique	Technicienne en administration
Poste professionnel	Attaché d'administration.

La modification d'un poste technique en un poste de professionnel au Service des finances n'occasionne aucune dépense budgétaire supplémentaire pour l'année 2005-2006 étant donné la vacance du poste depuis le 1^{er} juin 2004. À long terme, soit lorsque le titulaire du poste aura atteint le maximum de l'échelle salariale, l'écart salarial entre un poste technique et un poste de professionnel se chiffre à environ 17 000 \$. Cet investissement sera logiquement compensé par une meilleure planification budgétaire.

Quant au rattachement de trois (3) postes du Service des terrains et bâtiments au Service des finances, cette opération n'occasionne aucune implication budgétaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4060 concernant l'adoption du plan des effectifs révisé pour l'année 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

8.3 Adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2004-2005

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que la marge de crédit pour l'année 2003-2004 (1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004) était de 20 M\$ et a été utilisée à sa pleine capacité à certains moments de l'année.

Le mode de financement des universités oblige les universités à supporter d'importantes subventions à

recevoir, soit les subventions pour la croissance des effectifs étudiants pendant une période de 2 ans, et le versement d'une subvention conditionnelle versée après la fin de l'exercice, montants estimés à 8,6 M\$ au 31 mai 2004. De plus, le mode de versement des subventions fait qu'aucune subvention n'est versée au mois de février, ce qui contribue à augmenter nos besoins de liquidité.

Par surcroît, l'Université devra supporter près de 2 M\$ pour le déficit dans le dossier de la construction des résidences étudiantes (maisons de ville).

Quant à la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), à un coût estimé de 15,2 M\$, le projet pourra sporadiquement nécessiter un financement temporaire. À cela s'ajoutent les coûts engendrés, environ 1 M\$, pour le développement et l'aménagement d'espaces de stationnement.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources recommande de porter la marge de crédit à un montant de 27 M\$ pour le prochain exercice.

Afin de permettre au Service des finances de maximiser la gestion de l'encaisse, nous demandons au Conseil d'administration, de même qu'à l'Assemblée des gouverneurs, d'autoriser l'Université à convertir au besoin une partie de la marge de crédit en prêt à long terme pour le financement du déficit dans le dossier de la construction des résidences étudiantes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4061 concernant l'adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année financière 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Pierre Charron quitte la réunion

8.4 Approbation du rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2003-2004

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que le ministère de l'Éducation du Québec demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format du « *Rapport financier annuel* » qu'il prescrit.

Ledit rapport doit être approuvé par le Conseil d'administration au plus tard le 30 septembre. Toutefois cette année, à cause du retard dans la confirmation des « Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités 2003-2004 », le ministère a reporté le dépôt des états financiers de même que du Rapport financier annuel au 1^{er} novembre 2004.

Le Rapport financier annuel constitue, pour le ministère de l'Éducation, le document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que celle des annexes. Ce Rapport annuel incorpore les dernières confirmations de subvention par le MEQ.

Après délibérations, sur proposition de f, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4062 concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2003-2004, laquelle est jointe en appendice.

8.5 Détermination du nombre de postes de professeure et professeur pour l'année 2005-2006

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que le Conseil d'administration, au plus tard le 1^{er} novembre, détermine le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année subséquente, soit dans le cas présent pour l'année 2005-2006 et ce, en vertu des dispositions de l'article 8 de ladite Convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à déterminer le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2005-2006 (184 vs 170 en 2004-2005) en fonction des dispositions de l'article 8 de ladite Convention collective.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'il s'agit d'une applications stricte des règles de la Convention collective, mais rappelle que le déficit de l'UQO est d'environ de trente-deux (32) professeurs et ce, si on se compare aux autres constituantes de l'UQ en région.

L'implication budgétaire conséquente à la variation du nombre de postes de professeur liée à l'application de la Convention collective est la suivante, soit un maximum de 14 postes de professeur à un salaire moyen de 96 766 \$ pour une somme de 1 354 724 \$ en incluant les avantages sociaux.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute qu'il faudra envisager des rencontres avec le SPUQO si la situation financière de l'UQO n'est pas redressée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4063 concernant la détermination du nombre de postes

de professeur pour l'année 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

8.6 Octroi de contrat pour la construction du stationnement (142 cases) dans le cadre du projet de construction du CRTL

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que, suite à une entente avec les partenaires (Conseil national de recherches Canada et Bureau de la traduction), il a été convenu de remplacer le stationnement étagé planifié (côté aile D) par un stationnement asphalté.

Un appel d'offres publique a été fait afin de choisir une firme pour exécuter ces travaux dans le cadre du projet du Centre de recherche en technologies langagières. L'analyse des soumissions reçues a été faite par la firme GÉNIVAR, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030 et 278S-CA-4031).

La firme DJL inc. est recommandée. Cette dernière a présenté la plus basse soumission conforme au montant de 442 853,84 \$.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4064 concernant le mandat à une firme pour la construction du stationnement de 142 cases dans le cadre du projet de construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

9.- Nominations :

9.1 Nomination des membres du Comité de santé, sécurité et prévention

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que tel qu'il est prévu à la Politique de santé, sécurité et prévention, elle a invité les syndicats et associations à identifier un membre (deux pour l'Association générale des étudiants) de leur groupe pour composer le comité de santé, sécurité et prévention.

Tous les groupes, sauf l'Association générale des étudiants, ayant maintenant identifié leur membre respectif, le Conseil d'administration est invité à les nommer officiellement pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 mai 2006. Il s'agit de :

Monsieur Richard Bérubé, cadre

Madame Line Blais, professionnelle
 Monsieur Denis Brochu, professeur
 Madame Isabel Côté, chargée de cours
 Monsieur Marc-André DeBlois, personnel administratif
 Madame Carolle Moyneur, personnel de soutien

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CA-4065 concernant la nomination des membres du Comité de santé, sécurité et prévention, laquelle est jointe en appendice.

10.- Période d'information et questions

Centre d'études universitaires à Saint-Jérôme

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration qu'il se rendra à Saint-Jérôme pour l'inauguration du Centre d'études universitaires de l'UQO situé dans les locaux du Cégep de Saint-Jérôme.

Évolution de la taille moyenne des groupes-cours

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dépose des tableaux sur l'évolution de la taille moyenne des groupes. L'augmentation des crédits du trimestre de l'automne 2004, soit 5 %, a été totalement absorbée par les cours à l'horaire.

Départ de deux cadres

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le registraire, monsieur Richard Bérubé, prendra sa retraite officiellement le 1^{er} mars 2005 et ce, après 25 ans de service à l'Université.

De plus, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources annonce également le départ prévu au printemps 2005 du directeur du Service des terrains et bâtiments, employé à l'UQO depuis 1987.

Poste de doyen des études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que les candidatures reçues au poste de doyen des études ont été jugées inadmissibles. La Direction de l'UQO a convenu de retenir les services d'une firme externe pour la recherche de candidats potentiels.

Colloque sur le développement régional

Certains membres du Conseil d'administration ont assisté au Colloque sur le développement régional qui s'est tenu à l'UQO le 1^{er} octobre sous le thème « *L'Outaouais au carrefour des modèles de développement* ». Les participants considèrent que de tels événements sont importants pour la mobilisation des acteurs socio-économiques de la région de l'Outaouais.

À l'unanimité, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Ginette Ouellette, le secrétaire général adressera les félicitations d'usage aux organisateurs pour la réussite de cet événement.

11.- Dépôt de documents :

Les documents suivants sont déposés :

- 11.1 Décret du gouvernement du Québec concernant la nomination de madame Pierrette Gaudreau et monsieur Robert Dupré au CA
- 11.2 Proposition de plan et de priorités de réinvestissement universitaire de la Crépuq
- 11.3 Chantiers de la Commission de planification de l'Université du Québec
- 11.4 Évolution de la taille moyenne des groupes (A-2002-A-2004)

12.- Relations de travail :

12.1 Pourparlers avec le Syndicat des chargées et chargés de cours (échelle salariale)

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Considérant qu'il s'agit de stratégie de négociation, le huis clos est proposé par monsieur Denis Dubé, appuyé par monsieur Francis R. Whyte.

Les négociateurs patronaux, messieurs André-Jean Pelletier et Robert Wagner, présentent aux membres du Conseil d'administration l'état des pourparlers entre le Syndicat et la Direction concernant le retour possible à une rémunération sur la base d'un taux unique au lieu d'une échelle salariale.

Le huis clos est ensuite levé sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyé par monsieur Denis Dubé.

13.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 15 novembre 2004 à 16 h 30.

14.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 20.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu